

permettre à M. J. Ballantyne de placer des chaudières à vapeur dans l'édifice de la M. A. A. A.

26. De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, pour permettre à la Paterson Manufacturing Co., de placer des chaudières à vapeur au coin des rues Carrière et Saint-Hubert.

Sur proposition de M. l'échevin WILSON, appuyé par M. l'échevin SAUVAGEAU, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

27. De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, accordant le contrat pour casquettes d'été.

Question différée.

28. De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, pour payer une indemnité de \$1,000 aux héritiers de feu James Gilbert, pompier.

Référez à la Commission des Finances.

29. De la Commission des Parcs et Traverses, pour approuver la requête faite au gouvernement fédéral, demandant que l'ancien cimetière de l'avenue Papineau soit converti en un parc.

Sur proposition de M. l'échevin ROBILLARD, appuyé par M. l'échevin CHAUSSE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

#### ORDRE DU JOUR

30. L'ordre du jour étant lu

(1) pour la 2me et 3me lectures d'un règlement pour amender les règlements No 47 et 92 *re trottoirs*

(2) pour la 2me et 3me lectures d'un règlement *re ruelles*.

(3) pour considérer un rapport de la Commission de la Voirie pour opérer le virement d'une somme de \$600. Il est ordonné que ces items soient biffés.

31. L'ordre du jour étant lu pour la 2me et 3me lectures d'un règlement pour amender les règlements No 210 et autres. M. l'échevin VALLIERES propose, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE,

Que cet item soit biffé de l'ordre du jour.

Le Conseil se divise:

Pour: Vallières, Lévy, Lavallée, L.-A. Lapointe, Bumbray, Carter, Nelson et Sauvageau—8.

Contre: Larivière, Saint-Denis, Dagenais, Robillard, Chausse, Ricard, N. Lapointe, Lemay, Couture, Hébert, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Paquin et Duquette—16.

Ainsi ladite motion est négative.

M. l'échevin L.-A. LAPOINTE soulève un point d'ordre, prétendant que ledit projet de règlement ne pouvait être pris en considération par le Conseil, en autant que ce dit projet n'avait pas été rédigé et imprimé dans les 30 jours de l'avis qui en a été donné par M. l'échevin Chaussé, (règle 73.)

Son Honneur le Maire décide que ledit point d'ordre ne s'applique pas, ladite règle 73 étant purement et simplement indicative et non impérative; néanmoins les avocats de la Ville doivent être consultés sur le point soulevé.

Son Honneur le Maire informe le Conseil qu'il existe un doute quant à la légalité des procédures faites au Conseil, le 16 janvier dernier, lorsque certains règlements furent lus une première fois, sans avoir été imprimés, au préalable.

C'est pourquoi Son Honneur le Maire fait placer sur l'ordre du jour, sesdits règlements pour première lecture, à la prochaine séance du Conseil.

32. L'ordre du jour étant lu pour la 2me et 3me lectures d'un règlement *re opium*,

Le Conseil prend en considération ledit règlement, en 2me lecture, et le préambule et la section 1 étant lus, ladite section est amendée en y ajoutant à la 4me ligne, les mots "ou préparation," et ainsi amendée, elle est agréée.

Ledit règlement tel qu'amendé subit alors sa deuxième lecture (et ledit règlement étant approuvé par les avocats de la Ville),

Sur proposition de M. l'échevin SAINT-DENIS, appuyé par M. l'échevin STEARNS, il est

Résolu: Que la règle 79 soit suspendue, et que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement est en conséquence lu une troisième fois.

Sur proposition de M. l'échevin SAINT-DENIS, appuyé par M. l'échevin STEARNS, il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté à Son Honneur le Maire et au greffier de la Ville pour qu'ils le signent.

[Pour règlement, voir la 1ère page.]

33. L'ordre du jour étant lu pour la 2me et 3me lectures d'un règlement concernant la fermeture à bonne heure des magasins, le Conseil prend en considération ledit règlement en deuxième lecture, et

Le préambule, les sections 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 étant lus, ils sont agréés, (M. l'échevin Nelson dissident.)

26. From Fire and Light Committee to allow the Paterson Mfg Co, to erect steam boilers corner Carrière and St. Hubert streets.

On motion of Ald. NELSON, seconded by Ald. SAUVAGEAU, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

27. From Fire and Light Committee, awarding contract for summer caps.

Consideration deferred.

28. From Fire and Light Committee, to pay indemnity of \$1,000 to heirs of late fireman James Gilbert.

Referred to Finance Committee.

29. From Parks and Ferries Committee, to approve petition to federal government, asking that old burial ground on Papineau avenue be converted into a park.

On motion of Ald. ROBILLARD, seconded by Ald. CHAUSSE, it was

Resolved: That said report be received and adopted.  
ORDER OF THE DAY.

30. The order of the day being read

(1) for the 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-laws No. 47 and 92 *re* sidewalks.

(2) for the 2nd and 3rd reading of a by-law *re* lanes.

(3) to consider a report from the Road Committee, to vary a sum of \$600.

The same were

Ordered: To be struck.

31. The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-laws No. 210 *et al.*, Ald. VALLIERES moved, seconded by Ald. L. A. LAPONTE,

That the same be struck from the order of the day.

The Council divided:

Yea: Vallières, Lévy, Lavallée, L. A. Lapointe, Bumbray, Carter, Nelson and Sauvageau—8.

Nays: Larivière, St. Denis, Dagenais, Robillard, Chassé, Ricard, N. Lapointe, Lemay, Couture, Hébert, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Paquin and Duquette—16.

So it passed in the negative.

Ald. L. A. LAPONTE raised a point of order, contending that said draft of by-law could not be considered by the Council, inasmuch as the same had not been drafted and printed within 30 days of the notice given, in connection therewith by Ald. Chassé, (rule 73.)

His Worship the Mayor decided that said point of order was not well taken, said rule 73 being merely directive and not imperative; nevertheless he would consult the City Attorneys upon the point raised.

His Worship the Mayor informed Council that there existed a doubt as to the legality of the proceedings of Council of the 16th January last when certain by-laws were read a first time, without the same being printed. He would therefore place said by-laws on the order of the day for their first reading at the next meeting of Council.

32. The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law *re* opium,

The Council proceeded to consider said by-law in 2nd reading and the preamble and sec. 1 being read, said section was amended by adding thereto in the 4th line, the words "or preparation," and so amended the same were agreed to.

Said by-law, as amended, was then read a second time, (and said by-law having been approved by the City Attorneys),

On motion of Ald. ST. DENIS, seconded by Ald. STEARNS, it was

Resolved: That rule 79 be suspended, and that said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time.

On motion of Ald. ST. DENIS, seconded by Ald. STEARNS, it was

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to the Mayor and City Clerk for their signatures.

[For by-law see first page.]

33. The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law, concerning the early closing of shops, the Council proceeded to consider said by-law in second reading, and the preamble and sections 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 and 9 being read, the same were agreed to, (Ald. Nelson dissenting.)